

Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES

DELIBERATION N° 2025-143

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 septembre à 18h,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 05 septembre 2025, a tenu une réunion en session ordinaire, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

Présents : Stéphane SAUVEBOIS, Maire,
Xavier SILLON, Jocelyne MARTIN, Laurent CAIOLO SERRA, Adjoints,
Michel MARTIN, maire délégué de Venosc, Philippe PRIMATESTA, maire délégué de Mont de Lans,
Jean-Noël CHALVIN, Brigitte MANIN, Florence BEL, Virginie DUMONT, Angélique AGUILAR, Mélanie FIAT, Etienne DRUMAIN, Agnès ARGENTIER, Stéphane GALLAND, Cécile NEYRAUD, conseillers municipaux.

Absents : Estelle FAURE, Romain CHARREL, Simon LAVAUD.

Pouvoirs : Stéphanie DEBOUT donne pouvoir à Brigitte MANIN

Eric HAZAK donne pouvoir à Stéphane SAUVEBOIS

Delphine VAZEUX donne pouvoir à Jocelyne MARTIN

Louise TEXIER LELONG donne pouvoir à Michel MARTIN

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance prise au sein du conseil : Angélique AGUILAR ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

FINANCES LOCALES – 7.1.2 – Autres documents budgétaires

OBJET : Budget annexe Lotissement Venosc - Décision Modificative n°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2311-3 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune ;

Vu la délibération n° 2019-205 portant création du budget annexe "Lotissement Venosc" ;

Vu la délibération n° 2025-141 autorisant la cession des terrains du budget principal vers le budget annexe « Lotissement Venosc » ;

Vu la délibération n° 2025-144 portant décision modificative n°2 du budget principal ;

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster le budget annexe « Lotissement Venosc » 2025 afin d'y intégrer les écritures comptables nécessaires à l'acquisition des parcelles listées ci-après, depuis le budget principal ;

N° parcelle	Surface	n° inventaire	VNC
AC 150	890 m ²	19TER001	60 520,00 €
AC 151	1 142 m ²	13TER030	72 844,00 €
AC157	2 095 m ²	18TER02-AC157	95 662,10 €
AC 159	1 255 m ²	18TER02-AC159	30 000,00 €
TOTAL	5 382 m²		259 026,10 €

Considérant que cette acquisition sera financée par une avance de trésorerie du budget principal de la commune et que cette avance permettra d'assurer l'équilibre du budget pendant la période de production des lots ;

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Acte transmis le.....

Considérant que ce budget est un budget de stock et qu'il est nécessaire de prévoir les crédits budgétaires permettant de constater sa variation ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après que Monsieur le Maire ait demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du budget annexe lotissement de Venosc 2025, intégrant les écritures suivantes :

COMMUNE LES DEUX ALPES LOTISSEMENT DE VENOSC	DM n°1 2025
--	--------------------

DECISION MODIFICATIVE N°1

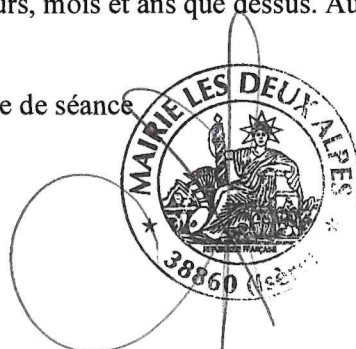
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6015 : Achats stockés - Terrains à aménager	0,00 €	259 026,10 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	259 026,10 €	0,00 €	0,00 €
D-71355 : Variation des stocks de terrains aménagés	0,00 €	14 242,00 €	0,00 €	0,00 €
R-71355 : Variation des stocks de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	273 268,10 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	14 242,00 €	0,00 €	273 268,10 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	273 268,10 €	0,00 €	273 268,10 €
INVESTISSEMENT				
D-3555 : Terrains aménagés	0,00 €	273 268,10 €	0,00 €	0,00 €
R-3351 : Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 242,00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	273 268,10 €	0,00 €	14 242,00 €
R-168748 : Autres dettes - Autres communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	259 026,10 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	259 026,10 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	273 268,10 €	0,00 €	273 268,10 €
Total Général		546 536,20 €		546 536,20 €

- **PRECISE** que le montant de l'acquisition correspond à la valeur nette comptable des terrains concernés, actuellement inscrits au budget principal ;
- **DIT** que cette opération se fera par l'émission d'un mandat au chapitre 6015 impactant la trésorerie du budget annexe ;
- **AUTORISE** Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.

Angélique AGUILAR, Secrétaire de séance

Pour extrait conforme,
Le Maire, Stéphane SAUVEBOIS

2025 2025

Envoyé en préfecture le 14/10/2025
Reçu en préfecture le 14/10/2025
Publié le 16/10/2025
ID : 038-200064434-20250909-DEL2025143-DE
S²LOW

ARRETE ET SIGNATURES

COMMUNE LES DEUX ALPES - LOTISSEMENT DE VENOSC

05/09/2025 11:53 Page 1 / 2

Présentation
Présenté par le MAIRE,
A , le 09 Septembre 2025
Le MAIRE

Votes
Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération
Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session
A , le 09/09/2025

Les membres du Conseil Municipal,

Date de convocation : 05 Septembre 2025

Signataire	
01. M. Stéphane SAUVEBOIS, Maire	
02. M. Xavier SILLON, Premier adjoint	
03. Mme. Stéphanie DEBOUT, Deuxième adjointe	Pouvoir à B. Marin
04. M. Eric HAZAK, Troisième adjoint	Pouvoir à S. Sauvebois
05. Mme. Jocelyne MARTIN, Quatrième adjoint	
06. M. Laurent CIAOLO SERRA, Cinquième adjoint	
07. Mme. Delphine VAZEUX, Sixième adjoint	Pouvoir à J. Martin
08. M. Jean-Noël CHALVIN, Conseiller municipal	
09. Mme. Brigitte MANIN, Conseillère municipale déléguée	
10. Mme. Florence BEL, Conseillère municipale déléguée	
11. M. Michel MARTIN, Mairie délégué de Venosc	
12. Mme. Virginie DUMONT, Conseillère municipale	
13. M. Philippe PRIMATESTA, Maire délégué de Mont de Lans	



ARRETE ET SIGNATURES

COMMUNE LES DEUX ALPES - LOTISSEMENT DE VENOSC

05/09/2025 11:53 Page 2 / 2

Signataire	
14. Mme. Angélique AGUILAR, Conseillère municipale déléguée	
15. Mme. Estelle FAURE, Conseillère municipale	Absente
16. Mme. Louise TEXIER-LELONG, Conseillère municipale	Pouvoir à M. Martin
17. Mme. Mélanie FIAT, Conseillère municipale	
18. M. Etienne DRUMAIN, Conseiller municipal	
19. M. Romain CHARREL, Conseiller municipal	Absent
20. M. Simon LAVAUD, Conseiller municipal	Absent
21. Mme. Agnès ARGENTIER, Conseillère municipale	
22. M. Stéphane GALLAND, Conseiller municipal	
23. Mme. Cécile NEYRAUD, Conseillère municipale	

Certifié exécutoire par le MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le